



Vu l'arrêté du 9 septembre 2013 fixant les diplômes et titres permettant de se présenter aux concours externes et internes de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés et de personnels d'éducation relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Nancy, le 18 octobre 2022

#### **ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Un second concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat est ouvert dans l'académie de Nancy-Metz au titre de l'année 2023.

**Article 2 :** Le registre d'inscription de la session 2023 est ouvert du mardi 18 octobre 2022, à partir de 12 heures, au vendredi 2 décembre 2022, à 12 heures, heure de Paris sur le site Internet [www.devenirenseignant.gouv.fr](http://www.devenirenseignant.gouv.fr).

**Article 3 :** Madame la Secrétaire Générale de l'Académie de Nancy-Metz et Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Richard LAGANIER